

REGION OCCITANIE

FICHE FOURNISSEUR FILIERE LEGUMES ET FRUITS

NOTICE

Organisation générale :

La trame fournisseur sera organisée en filière et les produits seront classés selon les références internes du fournisseur - sur la base des dénominations simples (ex : steak, sauté, saucisse, yaourt, fromage (nom), lentilles, etc.).

Variétés : noms et atouts

Chaque fournisseur détaillera les variétés cultivées sur l'exploitation et leurs atouts.

Culture de plein champ ou traditionnelle

L'enjeu est de pouvoir classer les exploitations.

ETP/ha

Dans le cadre d'une politique soucieuse de l'environnement et de la protection d'une agriculture familiale les ETP par ha en fonction des périodes d'itinéraire technique et en période de récolte sont nécessaires.

Rotation/assolement : travail technique opéré sur les surfaces

Le fournisseur devra détailler la gestion de sa SAU qui a un impact sur la qualité des produits finis. Les mesures prises (rotation longue, faux semis, double culture, légumineuses).

Collecte : nombre de exploitations

Afin d'assurer une traçabilité ultra courte, il est demandé aux fournisseurs le nombre d'exploitations où les produits sont cueillis ou récoltés.

Stockage des produits

Le fournisseur devra décrire le ou les lieux de stockage.

Charte qualité : caractéristique retenue

La charte doit être résumée avec les caractéristiques ayant un impact sur le produit (récolte à la main, précocité, ...).

Label/certification (inao.gouv.fr)

Les labels sont les suivants : label rouge, label rouge fermier, STG, IGP, AOC, AOP, AB. Les fournisseurs auront un choix à faire sur une liste déroulante.

Mention valorisante (hors label)

Il s'agit des marques ou mentions valorisantes qui ne sont pas reconnues comme étant des labels. Le fournisseur devra apporter une explication saillante.

Etiquetage produit : logo, label, races, jours d'affinage / et fiche technique reprenant les exigences de la présente trame

Les étiquetages devront être de bonne foi et transparents (logo, numéro de certification, variété, l'origine, etc.). Le candidat doit détailler les informations sur son étiquetage.

Conditionnement : détail

Le conditionnement devra être décrit (cagette, barquettes recyclables, biodégradables, etc.).

Circuit de commercialisation

Le fournisseur devra détailler le parcours de vente du produit (intermédiaire achat revente).

Société de logistique

Le fournisseur devra détailler l'organisation de la logistique.